

Intitulé du poste : Enseignant du second degré affecté en UPE2A (enseignement du français langue de scolarisation)

Commentaire succinct : L'enseignant en UPE2A assure l'accueil et l'enseignement des élèves allophones nouvellement arrivés. Il met en œuvre des apprentissages en français langue de scolarisation, accompagne l'acquisition des codes du système scolaire français et contribue à l'inclusion progressive des élèves dans les classes ordinaires, en lien avec l'équipe éducative.

Discipline(s) de recrutement : Professeur certifié ou professeur agrégé

Code discipline : toute discipline

Etablissement : Collège Chevreul

Code UAI : 0490004N

Date de mise en œuvre du projet d'établissement :

Date de signature du contrat d'objectifs :

Personnes à contacter :

- HUBERT MOHAMMEDI Cécile
ce.0490004N@ac-nantes.fr
02 41 25 33 01
- OZENNE Rodolphe, IEN-IO
ce.iio49@ac-nantes.fr

Information présentée au conseil d'administration du :

Caractère spécifique du poste : Temps plein

⇒ Axe(s) du projet d'établissement et/ou du contrat d'objectifs

L'UPE2A implantée au Collège Chevreul à Angers accueille des élèves allophones du bassin d'Angers. Ces élèves ont des profils variés : allophones scolarisés antérieurement ou peu/pas scolarisés antérieurement. Ils sont inclus en classe ordinaire dans leurs établissements de secteur et suivent des enseignements de français langue de scolarisation au sein de l'UPE2A, dans le cadre des décisions d'orientation et d'affectation arrêtées par l'autorité académique.

⇒ Spécificité(s) et caractéristique(s) du poste

Enseignant du second degré en UPE2A

L'enseignant ou enseignante de l'UPE2A enseigne auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA). Il ou elle est chargé.e d'une mission d'enseignement de la langue française de scolarisation, autant en s'appuyant sur sa fonctionnalité (la langue comme vecteur des apprentissages scolaires) que sur son statut d'objet d'apprentissage.

Sous l'autorité du chef d'établissement, et en lien avec l'IEN responsable du CASNAV 49 et la coordinatrice du CASNAV 49 – second degré, l'enseignant affecté en UPE2A a pour missions de :

- Participer à l'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés et de leurs responsables légaux, en lien avec l'équipe éducative et pédagogique, et contribuer à la construction d'un parcours de scolarisation adapté, prenant en compte, le cas échéant, un retour dans l'établissement d'origine ;
- Proposer, à partir des évaluations de positionnement et en tenant compte du projet de l'élève, un parcours de scolarisation adapté aux besoins identifiés ;
- Assurer l'enseignement du français langue de scolarisation, à l'oral et à l'écrit, et contribuer, dans son champ de compétences, à l'acquisition et à la validation des compétences du socle commun et des attendus scolaires ;
- Évaluer les acquis et les progrès des élèves et rendre compte de leur évolution dans la maîtrise de la langue française, notamment à travers les évaluations, les bulletins scolaires et les outils de suivi définis par l'établissement ;
- Accompagner les élèves dans l'acquisition des méthodes de travail et des codes du système scolaire français, afin de favoriser leur autonomie et leur réussite dans les différentes disciplines ;
- Formaliser et assurer le suivi des parcours de scolarisation des élèves, en concertation avec les équipes pédagogiques, et contribuer à la préparation des parcours d'orientation ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de parcours individualisés de scolarisation, en lien avec les enseignants des classes ordinaires, dans le cadre de l'inclusion progressive des élèves ;
- Participer à la collecte et à la transmission des données nécessaires au suivi académique et institutionnel du dispositif, notamment par le renseignement des enquêtes et bilans demandés.

Compétences particulières attendues de l'enseignant

Qualifications requises :

- Enseignant ou enseignante du second degré disposant d'une Certification complémentaire en Français Langue Seconde (FLS) ou d'un Master FLS avec une expérience d'enseignement.

Compétences souhaitées qui pourront être développées dans le cadre de l'exercice des fonctions :

A. Connaissances professionnelles et institutionnelles

- Connaissance des problématiques liées aux parcours des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) ;
- Connaissance des spécificités du public adolescent, y compris des mineurs non accompagnés migrants (MNA) ;
- Connaissance des cultures et des enjeux interculturels dans le cadre scolaire ;
- Connaissance du bassin de formation et des dispositifs de formation existants.

B. Compétences pédagogiques et didactiques

- Maîtrise des principes de la didactique et de la pédagogie du français langue seconde et du français langue de scolarisation ;
- Connaissance des méthodes d'enseignement du français langue étrangère et du français langue seconde ;
- Capacité à adapter les pratiques pédagogiques à un public hétérogène et à des parcours scolaires différenciés ;
- Capacité à évaluer les compétences des élèves et contribuer au suivi des parcours individualisés.

C. Compétences relationnelles et travail partenarial

- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en lien avec les partenaires internes et externes ;
- Capacités de communication, d'écoute et de disponibilité, notamment dans les relations avec les familles et les partenaires.

D. Compétences organisationnelles et professionnelles

- Sens des responsabilités et respect du cadre institutionnel ;
- Capacités organisationnelles et méthodologiques dans la conduite des activités pédagogiques ;
- Capacité à renseigner les outils de suivi pédagogique et institutionnel du dispositif.